

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

**DECISION n° 2025-24
portant sur l'acquisition de panneaux de signalisation
pour le bourg et les villages**

Madame le Maire d'Auzances,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° 2020-17 du Conseil Municipal d'Auzances, réuni en
séance ordinaire le 27 mai 2020, confiant à Madame le Maire des
délégations, dont celle de prendre toute décision concernant la
préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des
accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,
lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de panneaux de
signalisation pour le bourg et les villages,
Vu le devis de SIGNAUX GIROD qui s'élève à 261, 60 € HT –
313, 92 € TTC,

DECIDE

Article 1^{er} : le devis de SIGNAUX GIROD – Agence de Limoges – Parc
Ocealim – 6 Avenue Maryse Bastié – 87270 COUZEIX - est accepté
pour un montant de 261, 60 € HT – 313, 92 € TTC, pour l'acquisition de
panneaux de signalisation pour le bourg et les villages.

Auzances, le 12 Juin 2025

Le Maire,

Françoise SIMON

